Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260213-DEL2026_13-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :23
votants :26

L'an deux mil vingt six
le : treize février
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026-SUBVENTIONS RELATIVES A L'AIDE AUX PERSONNES

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Maryse,Mme BOCQ Florence,Mme CARGOUET Isabelle,Mme DAVIS Anne-Cécile, Mme DEGRES Marie-Hélène,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure,M. GAUTIER Jean-Paul,Mme GELARD Mickaëlle, Mme JAN Sophie,M. JOLY Pierre-Alexandre, M.LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine,M. MONNIER Julien,M. NOURY Pascal , Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Angélique CAILLET donne procuration à Mme Maryse ALLARD
M. Jean-Lou LEBRUN donne procuration à M. Bruno DOUZAMY
M. Dominique PANHALEUX donne procuration à M. Michel SEILLER

ABSENT : M. Nicolas BRIAND

Secrétaire de séance : M.Claude DEQUI

Rapport de Madame Maryse PARIS, Maire-Adjointe, chargée des affaires sociales, de la santé, du logement et CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux compétences des communes en matière de subventions aux associations ;

Vu le rapport présenté par Madame Maryse PARIS, Maire-Adjointe, relatif aux propositions de la commission « finances, bâtiments communaux, affaires générales » réunie le 28 janvier 2026 concernant l'attribution des subventions aux associations d'aide aux personnes pour l'année 2026 ;

Considérant que ces subventions visent à soutenir les associations œuvrant en faveur des personnes en situation de précarité ou nécessitant une aide à domicile ;

Considérant les propositions de subventions établies sur la base du nombre d'heures de services rendus pour certaines associations et d'un montant forfaitaire pour d'autres ;

Il est proposé de fixer comme suit le montant des subventions relatives à l'aide aux personnes par la commune pour l'année 2026 :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260213-DEL2026_13-DE

ASSOCIATIONS	MOYENNE HEURES	TAUX HORAIRES PROPOSES	TOTAL
ADMR ALLAIRE	11 035	0.40	4 414,00 €
FONDATION SAINT HELIER Service Autonomie	2 820	0.40	1 128,00 €
SECOURS CATHOLIQUE			250,00 €
AIDE EMPLOI SERVICES			1 896,50 €
SECOURS POPULAIRE			250,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- De valider les propositions de la commission « Finances, affaires générales, bâtiments communaux, développement économique » réunie le 28 janvier 2026,
-D'attribuer une subvention aux associations concernées conformément aux propositions ci-dessus,
-De mandater Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Claude DEQUI

Conseiller municipal délégué

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN